



RÉVISEURS
CANADA

Programme d'agrément en révision linguistique – Réviseurs Canada

1. Description

Le Programme d'agrément en révision linguistique – Réviseurs Canada est un processus d'agrément en français qui vise à évaluer, par l'entremise d'un examen, la compétence des candidats en regard de la révision linguistique en général et de la révision comparative de textes traduits de l'anglais vers le français.

Le groupe responsable du Programme d'agrément en révision linguistique – Réviseurs Canada est le Comité Agrément/Principes.

2. But et besoin

- a) Réviseurs Canada a établi en 2006 les premiers *Principes directeurs en révision linguistique* en langue française au Canada. En 2014, ces *Principes* ont été mis à jour pour garantir leur correspondance à la réalité du travail des professionnels de la révision professionnelle. Réviseurs Canada lance maintenant le Programme d'agrément en révision linguistique – Réviseurs Canada afin de poursuivre un de ses objectifs : promouvoir et maintenir des normes professionnelles élevées en matière d'édition;
- b) Par ce processus, Réviseurs Canada entend reconnaître la compétence de professionnels de la révision linguistique en langue française;
- c) Le Programme d'agrément en révision linguistique – Réviseurs Canada innove en devenant le premier programme professionnel d'évaluation de la compétence en matière de révision linguistique de langue française au Canada.

3. Politique et procédures

La Politique du Programme d'agrément en révision linguistique – Réviseurs Canada encadre le processus d'agrément et la Procédure du Programme d'agrément en révision linguistique – Réviseurs Canada guide les intervenants dans la réalisation de leurs tâches et dans l'exercice de leurs responsabilités.

4. Processus d'agrément

Le Programme d'agrément en révision linguistique – Réviseurs Canada délivrera le titre de **réviseur agréé** ou de **réviseure agréée** aux candidats et candidates qui auront réussi l'examen général et le titre de **professionnel agréé en révision générale et comparative**

ou de **professionnelle agréée en révision générale et comparative** aux candidats qui auront réussi l'examen en révision comparative.

Quoique les deux examens s'appuient sur les *Principes directeurs en révision professionnelle*, l'examen général est toutefois un préalable à l'examen en révision comparative.

Un examen aura lieu tous les ans; l'examen général et l'examen en révision comparative se tiendront en alternance.

Les examens ont une durée prévue de trois heures et se dérouleront en salle, sur un ordinateur fourni par Réviseurs Canada. Chaque poste sera pourvu du logiciel Antidote et sera branché à Internet avec autorisation d'accéder aux ressources accessibles en ligne. Il ne sera toutefois pas permis aux candidats d'utiliser des sites de télécommunication (réseaux sociaux, courriel, blogue, etc.)

Les candidats pourront apporter tous les ouvrages de référence qu'ils souhaitent consulter pendant l'examen. Une limite de cinq ouvrages est toutefois recommandée.

5. Calendrier

Mai : Période d'inscriptions à l'examen

Septembre : Fin de période d'inscriptions à l'examen

Octobre : Administration de l'examen

Janvier : Transmission des résultats

Juin : Remise des certificats lors de l'Assemblée générale annuelle de Réviseurs Canada, lors d'un événement local ou transmission par la poste.

6. Préparation

Les candidats peuvent se procurer le *Guide de préparation à l'examen général* ou le *Guide de préparation à l'examen en révision comparative* sur le site Internet de Réviseurs Canada.

Les guides de préparation aux examens reprendront les *Principes directeurs en révision professionnelle* et présenteront des exemples et exercices similaires aux questions contenues dans l'examen correspondant.

7. Information

Tous les détails entourant le Programme d'agrément sont accessibles sur le site de web de Réviseurs Canada.